



PERMIS MOTO

A1 → 16 ans

A2 → 18 ans

- Frais de dossier..... 60 €
- Forfait code Kit MOTO..... 50 €
- Présentation examen théorique 30 €
- Leçon de conduite 40 €
- Accompagnement examen plateau 40 €
- Accompagnement examen circulation..... 40 €

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- Photocopie carte d'identité en cours de validité
- Photocopie permis de conduire
- **2 photos d'identité avec signature numérique**
- Un justificatif de domicile (EDF, tel, quittance de loyer...) de moins de 3 mois, si facture au nom des parents il faut leur photocopie de carte d'identité, et une attestation écrite justifiant que l'enfant habite bien à leur domicile
- A partir de 17 ans JAPD jusqu'à 25 ans obligatoire
- 6 timbres

COVID-19

Pensez à votre masque !



HORAIRES D'OUVERTURE BUREAU

- Lundi mardi mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
- Jeudi vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tarifs réactualisés le 18/05/2020

SARL Auto École Garibaldi
6 Rue des Combattants en AFN 03000 Moulins
☎ 04.70.44.71.22 📠 06.61.59.72.69

N° R 1500300040 et N° R 1400300020 N° formation continue 83030338803 (ceci ne vaut pas agrément d'état)

✉ autoecole.garibaldi@orange.fr - 🌐 http://www.facebook.com/autoecole.garibaldi -

📍 http://automotoecolegaribaldi.fr/

VroomVroom.fr

Laissez-nous un avis
en scannant ce QR Code !



L'équipe GARIBALDI.



Informations

Permis

A1-A2-A

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.
Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Laure Fassier - Secrétariat
Téléphone : 04 70 44 71 22 **E-mail :** autoecole.garibaldi@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9h - 12h	13h30 - 19h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 19h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 19h30
Jeudi	9h - 12h	14h - 19h
Vendredi	9h - 12h	14h - 19h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h

Cachet de l'auto-école

AUTO ECOLE GARIBALDI

6 rue des combattants en AFN
03000 moulins
04 70 44 71 22
N°AGREE: 15 00300040
SIRET: 392 645 479 000 32
N° FORMATION CONTINUE
830 30 33 88 03

LES CATÉGORIES DE PERMIS

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
16 ANS	18 ANS	Moto avec ou sans side-car 20 ANS	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW. 21 ANS

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS		
ETG Le code*	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves 	
Épreuves plateaux	• Épreuve à allure réduite	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	• Vérifications	<ul style="list-style-type: none"> • À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	• Interrogation Orale	<ul style="list-style-type: none"> • Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues,... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	• Épreuve à allure plus élevée : freinage	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	• Épreuve à allure plus élevée : évitement	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation 	

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.